



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 20 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 novembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick et COLLIN Alexis.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Monsieur ANTIGNY Frédéric) ;
Monsieur ERTEL Sébastien (pouvoir à Madame KLIMCZAK Maggy) ;

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame KLIMCZAK Maggy est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise que les délibérations seront soumises au vote au terme des rapports des différentes commissions.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024
2. Rapports des commissions et délibérations :
 - *Convention Nom@de / bibliothèque / renouvellement*
 - *Eglise – travaux de restauration / choix des entreprises*
 - *Eglise / Demande de subvention D.E.T.R. 2025 (fonds spéciaux)*
 - *Eglise / Demande de subvention F.D.S.R. 2025 (fonds spéciaux)*
 - *Circulations douces / Demande de subvention F.D.S.R. 2025*
 - *Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. pour 2025 / travaux de voirie*
 - *Adhésion au service commun « RGPD / Enjeux numériques » de la C.C.L.S.T. pour la période 2025/2027*
 - *Modification des statuts du S.I.E.I.L. 37 (adhésion de la C.C.C. et de la C.C.L.S.T.)*
 - *Avenant n° 2 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat*
 - *Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*
3. Questions diverses
 - Noël du personnel municipal
 - Vœux du Maire à la population
 - Préparation du Budget Prévisionnel 2025
 - Congrès des Maires d'Indre-et-Loire (04/12/2024)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024

Madame BARRANGER précise que pour le rapport de la Commission « Bâtiments et voirie » :

- Logement T3 : les travaux d'entretien concernent uniquement le plafond de la salle de bain,
- Voirie : le piquetage concerne la rue Abbé HARDION.

Ces remarques sont prises en compte.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Madame COURTIN Elodie est en congés de maladie ordinaire depuis le 04 novembre dernier. Son arrêt court jusqu'au 22 novembre prochain.
Elle est actuellement remplacée par Madame MOREAU Françoise pour le poste d'ATSEM ainsi que pour la pause méridienne et Madame BAUDIN-LARUE Nadège pour la garderie périscolaire.
- Les enfants fréquentant la garderie périscolaire travaillent sur les décorations de Noël du bourg et de la cour d'école.
- Le conseil d'école s'est déroulé le lundi 04 novembre dernier. Les thèmes suivants ont été abordés à cette occasion :
 - Les résultats des élections de parents d'élèves,
 - Les élections des délégués,
 - Le règlement intérieur,
 - La sécurité :
 - Evacuation le 24 septembre,
 - PPMS attentat 17 octobre,
 - Les effectifs,
 - Les évaluations nationales,
 - La lutte contre le harcèlement,
 - La natation,
 - Les Projets :
 - Exploitation de la classe découverte à Paris,
 - Randonnée et sortie dans les bois,
 - Les équipements et réseau informatiques,
 - Les sanitaires (dans lesquels persistent toujours des problèmes)
- Pour rappel, ce jeudi 21 novembre, une réunion de la commission scolaire élargie se tiendra à 18h00 en mairie afin d'étudier les projets suivants :
 - Groupement de commande pour la restauration scolaire via la cuisine centrale de LOCHES,
 - Végétalisation de la cour de l'école

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe les membres présents que :

- C.I.A.S. : Madame SIARD a assisté à la dernière réunion qui s'est tenue le lundi 28 octobre dernier. Divers points ont été abordés dont :

- La médiation parentale (notamment inciter les enfants dont les pères sont emprisonnés à leur rendre visite).
 - Le souci financier de l'A.D.M.R., association d'aide à la personne depuis 1945, qui sollicite actuellement de potentielles subventions auprès des communes et qui devront sûrement lui venir en aide pour lui permettre de poursuivre sa mission d'intérêt général.
 - La Mission Locale a un nouveau président
- COLLECTE ALIMENTAIRE : La collecte de la banque alimentaire de Touraine aura lieu les 22 et 23 novembre. Sur la commune, elle se déroule actuellement auprès de VIVECO du 19 au 24 novembre inclus.
 - COLIS DE NOËL : cette année, 52 colis simples et 16 doubles seront distribués aux personnes concernées. La préparation s'effectuera le jeudi 12 décembre en mairie à partir de 10h00 et leur retrait interviendra le samedi 15 décembre dès 09h00 en mairie.
En outre, 6 personnes qui sont en maison de retraite seront destinataires de chocolats commandés auprès de la boulangerie.
 - PUZZLE : le dernier « café numérique » de l'année se déroulera en mairie le vendredi 06 décembre prochain de 10h00 à 12h30.

Monsieur le Maire conclut l'intervention de Madame SIARD en indiquant qu'il est nécessaire de se mobiliser et de soutenir l'ensemble des associations intervenant dans le secteur social car leur impact et leur travail auprès de la population sont loin d'être négligeables.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- BULLETIN ANNUEL : les projets d'articles sont à retourner impérativement pour le lundi 02 décembre et ainsi permettre la relecture, la correction et la mise en page pour une validation du B.A.T. en date du 20 décembre. L'impression et la diffusion devraient intervenir au cours de la première ou seconde semaine de janvier 2025.
- DATES A RETENIR :
 - A.G. du Comité des Fêtes = jeudi 21 novembre à 19h30,
 - Sainte-Barbe = samedi 30 novembre,
 - Marché de Noël = samedi 07 décembre,
 - A.G de la Société Bouliste Chambourgeoise = vendredi 13 décembre à 18h00.
- MARCHE ROSE : le départ a eu lieu à 09h00 de LOCHES (place du marché aux fleurs) en direction de CHAMBOURG-SUR-INDRE. A l'arrivée, il est prévu un repas tiré du sac avant que la marche ne reprenne à 14h00 en direction de CHEDIGNY.
- NACEL : Madame CHOLIERE tient à remercier Mesdames KLIMCZAK et SIARD pour leur participation au niveau de la billetterie du concert assuré par le groupe « VOLO » le samedi 19 octobre dernier car ce fut un véritable succès (108 personnes y ont participé).
Néanmoins, la situation financière de l'association est déstabilisée cette année car elle ne peut plus prétendre à certaines subventions qui lui étaient attribuées pour son personnel, ce qui a engendré un déficit de 10 000.00 €.

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY n'a pas de points à l'ordre du jour.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- **MARCHE ROSE** : Madame BARRANGER remercie Messieurs ANTIGNY et MERLET qui ont apporté leur concours à l'organisation de cette manifestation (environ 60 personnes).
- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE** : une réunion s'est tenue le vendredi 08 novembre dernier en mairie dans le but d'actualiser la partie 3 du P.C.S. Une fois cette mise à jour réalisée, elle a été diffusée à l'ensemble des personnes concernées afin de prendre connaissance du rôle de chacun dans le cadre d'une potentielle gestion de crise.
- **STADE DE FOOTBALL** : l'entreprise « Gabriel PAYSAGE » a été de nouveau sollicitée afin de connaître les délais d'intervention sur ce dossier. Malheureusement, suite à un manque de personnel, les travaux envisagés sont reportés à une date ultérieure que communiquera l'entreprise dès qu'elle aura résorbé ce souci.

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- **P.L.U.** : La prochaine réunion doit intervenir le lundi 09 décembre à 17h15 en mairie afin de valider le projet de P.A.D.D. finalisé par AUDDICE. Une fois approuvé, celui-ci sera présenté aux Personnes Publiques Associées en début d'année 2025.
En outre, l'A.D.A.C. présentera les travaux menés dans le cadre des fouilles pédologiques en mairie le vendredi 29 novembre à 14h00.
- **LE PUIITS** : une réunion est intervenue le jeudi 14 novembre en mairie en présence de la C.C.L.S.T., de Tzigane Habitat et des résidents concernés. L'ensemble des parties a entériné la régularisation de la situation actuelle sur cette zone. Néanmoins, celle-ci devra être économiquement acceptable pour l'ensemble des parties prenantes, notamment le SATESE 37 et la collectivité.
- **RD 943** : Monsieur le Maire indique avoir participé à la dernière réunion. Une enquête publique est à venir. A ce titre, un registre sera disponible en mairie.
- **VAL TOURAINE HABITAT** : Dans le cadre de la future réhabilitation de la résidence « SAINT-MARTIN », une réunion avec l'ensemble des locataires doit se tenir d'ici la fin de l'année.

- Convention Nom@de / bibliothèque / renouvellement

VU la délibération n° 2022-02-D10 en date du 23 février 2022 relative au dispositif « Nom@de », développé par Direction déléguée du Livre et de la Lecture Publique (D.d.L.L.P.) du Conseil Départemental, permet aux usagers des bibliothèques d'Indre-et-Loire de bénéficier de milliers de ressources en ligne : films, livres, presse ... ;

CONSIDERANT que la bibliothèque souhaite toujours disposer de cette plateforme numérique afin d'élargir l'offre auprès de ces adhérents ;

CONSIDERANT que la bibliothèque propose de nouveau de prendre en charge la cotisation annuelle à ce dispositif ;

CONSIDERANT que l'accès à cet outil nécessite préalablement le conventionnement entre le Conseil Départemental et la municipalité (dont projet est joint en annexe) ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette convention, sous réserve que les frais de cotisations annuelles soient à la charge de la Bibliothèque.

Une délibération est prise à l'unanimité pour renouveler la présente convention (n°2024-11-D50).

- *Eglise – travaux de restauration / choix des entreprises*

VU le projet de restauration de l'église « Saint MARTIN »,

VU l'appel d'offre en date du 02 octobre 2024 relatif aux 8 lots constituant le marché de travaux,

VU les résultats de ce dernier,

CONSIDERANT l'examen des offres par la commission "M.A.P.A." en date du lundi 18 novembre 2024 et l'avis émis quant aux choix des entreprises les mieux-disantes, à savoir :

LOTS	PRESTATIONS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
			Avec options	Avec options
1	Maçonnerie et pierre de taille	JAILLAIS	126 302.00 €	151 562.40€
2	Charpente bois	FRELON	41 505.06 €	49 806.07 €
3	Couverture	FRELON	69 097.12 €	82 916.54 €
4	Cloches	GOUGEON	23 026.00 €	27 631.20 €
5	Paratonnerre	GOUGEON	10 371.91 €	12 446.29 €
6	Vitraux	ROBERT	9 079.50 €	10 895.40 €
7	Electricité	BERDOT	1 156.00 €	1 387.20 €
8	Menuiseries	GUERIN FRERES	14 534.80 €	17 441.76€
MONTANT GLOBAL			295 072.39 €	354 086.87€

Après présentation de l'analyse par Monsieur le Maire, ce dernier propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'entériner le choix des entreprises pour la réalisation de ce projet,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2025, à l'opération 143,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de l'opération,

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces décisions (n° 2024-11-D51).

- *Eglise / Demande de subvention D.E.T.R. 2025 (fonds spéciaux)*

VU la délibération n° 2023-12-D55 du 11 décembre 2023 relative aux demandes initiales de subventions pour ce dossier,

VU les sollicitations des services préfectoraux du 23 janvier 2024 quant à la mise en cohérence de notre demande initiale,

VU la délibération n° 2024-01-D03 du 31 janvier 2024 relative à la modification de notre demande initiale de subvention pour ce dossier en lien avec la requête précitée,

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2024 portant attribution de la D.E.T.R au titre des Fonds Spéciaux pour l'exercice 2024 (phase 1 et de la phase 3 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre) pour un montant de 42 699.40 €,

CONSIDERANT le phasage qui en découle, à savoir **une première phase en 2024 (réalisation de la phase 1 et de la phase 3 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre)** et une seconde phase en 2025 (réalisation de la phase 2 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre),

Monsieur le Maire propose de déposer la demande de subvention correspondante à la seconde phase selon le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux H.T.	Nature du financement	Montant
Phase 1	155 119.20 €	D.E.T.R. (20% sur l'ensemble du projet)	86 813.35 €
Phase 2	201 288.89 €	F.D.S.R. Fonds spécial (30% plafond 200 000 € HT travaux)	60 000.00 €
Phase 3	39 096.94 €	Fondation du patrimoine souscription Locale (sur l'ensemble du projet)	30 000.00 €
Maîtrise d'œuvre (50%)	19 280.87 €	Fondation du patrimoine loto National (sur l'ensemble du projet)	100 000.00 €
Maîtrise d'œuvre (50%)	19 280.87 €	Autofinancement (20%)	86 813.35 €
		<i>Emprunt 1</i>	70 440.07 €
TOTAL H.T.	434 066.77 €	TOTAL H.T.	434 066.77 €
TVA	86 813.35 €	<i>Emprunt 2</i>	86 813.35 €
TOTAL TTC	520 880.12 €	TOTAL TTC	520 880.12 €

Monsieur le Maire rappelle que cette opération a bien été phasée en deux parties :

- La première en 2024 :

Réalisation de la phase 1 et de la phase 3 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre (soit 213 497.01 € H.T.)

- La seconde en 2025 :

Réalisation de la phase 2 avec prise en charge de 50% des frais de maîtrise d'œuvre (soit 220 569.76 € H.T.)

Et que ladite demande de subvention au titre de l'exercice 2025 concerne bien la seconde phase ci-dessus.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée correspondante à la seconde phase,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces décisions (n° 2024-11-D52).

- *Eglise / Demande de subvention F.D.S.R. 2025 (fonds spéciaux)*

VU la délibération n° 2023-12-D55 du 11 décembre 2023 relative aux demandes initiales de subventions pour ce dossier,

VU la délibération n° 2024-11-D52 du 21 novembre 2024 relative à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. « fonds spéciaux » pour l'exercice 2025,

VU la correspondance des services du Conseil Départemental du 24 avril 2024 portant attribution du F.D.S.R. au titre des Fonds Spéciaux pour l'exercice 2024 pour un montant de 42 699.00 €,

CONSIDERANT l'évolution des demandes de subventions,

Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention selon le plan de financement tel que présenté ci-dessous pour l'exercice 2025 :

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux H.T.	Nature du financement	Montant
Phase 1	155 119.20 €	D.E.T.R. (20% sur l'ensemble du projet)	86 813.35 €
Phase 2	201 288.89 €	F.D.S.R. Fonds spécial (30% plafond 200 000 € HT travaux)	60 000.00 €
Phase 3	39 096.94 €	Fondation du patrimoine souscription Locale (sur l'ensemble du projet)	30 000.00 €
Maîtrise d'œuvre (50%)	19 280.87 €	Fondation du patrimoine loto National (sur l'ensemble du projet)	100 000.00 €
Maîtrise d'œuvre (50%)	19 280.87 €	Autofinancement (20%)	86 813.35 €
		<i>Emprunt 1</i>	<i>70 440.07 €</i>
TOTAL H.T.	434 066.77 €	TOTAL H.T.	434 066.77 €
TVA	86 813.35 €	<i>Emprunt 2</i>	<i>86 813.35 €</i>
TOTAL TTC	520 880.12 €	TOTAL TTC	520 880.12 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'adopter l'opération précitée,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces décisions (n° 2024-11-D53).

- *Circulations douces / Demande de subvention F.D.S.R. 2025*

VU la délibération n° 2023-12-D53 du 11 décembre 2023 relative à la demande initiale de subvention F.D.S.R pour l'exercice 2024 pour ce dossier,

VU la circulaire départementale relative à l'attribution du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.) pour l'exercice 2025 et la date limite de dépôt en ligne des demandes de subventions fixée au 31 décembre 2024,

VU la correspondance des services du Conseil Départemental en date du 24 avril 2024 relatif à l'attribution de la somme de 31 486.00 € au titre l'exercice 2024 (enveloppes « socle » et « projet ») et à l'attribution d'une somme identique sur l'exercice 2025 sous réserve du dépôt de notre demande sur leur plateforme,
CONSIDERANT le plan de financement global présenté ci-dessous lors de la précédente demande au titre de l'exercice 2024,

NATURE DES DEPENSES		FINANCEMENT	
Nature des travaux	Coût des travaux HT	Nature des travaux	Coût des travaux HT
Aménagement cheminement piétons V.C. n° 10 "La Nouée"	137 386.00 €	DETR (22.73 % sur l'ensemble du projet)	64 469.89 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section accès lotissement)	76 394.00 €	FDSR Fonds "Appel à projet" et Fonds "socle" (35% sur l'ensemble du projet)	99 271.73 €
Aménagement cheminement piétons R.D. n° 17 / "Le Grand Hélas" (section giratoire accès lotissement)	47 613.50 €	Autres Fonds Etat, Région ou Département (22.27% sur l'ensemble du projet)	63 165.18 €
Honoraires	22 240.00 €	Autofinancement (20%)	56 726.70 €
TOTAL HT	283 633.50 €	TOTAL	283 633.50 €
TVA	56 726.70 €		
TOTAL TTC	340 360.20 €		

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante :

- de solliciter de nouveau une demande de subvention F.D.S.R. au titre de l'exercice 2025 comme mentionné dans la missive du Conseil Départemental précitée en date du 24 avril 2024,
- de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette opération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces décisions (n° 2024-11-D54).

- *Adhésion au groupement de commandes C.C.L.S.T. pour 2025 / travaux de voirie*

Monsieur le Maire expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a été constitué depuis 2018 et il est proposé de le renouveler.

Il serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Monsieur le Maire expose que ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie 2025 ainsi que pour les marchés de maîtrise d'œuvre, de fournitures et services liés à la voirie.

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics, y compris la signature et la notification des marchés.

L'exécution technique et financière des marchés en revanche reste à la charge et à la responsabilité des communes membres du groupement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commandes pour 2025 avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique,
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer la convention et les documents afférents permettant de réaliser ce projet.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces décisions (n° 2024-11-D55).

- *Adhésion au service commun « RGPD / Enjeux numériques » de la C.C.L.S.T. pour la période 2025/2027*

Il est rappelé que toutes les collectivités, tous les établissements publics qui leur sont rattachés et tous les syndicats intercommunaux doivent obligatoirement désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui les accompagne et les conseille dans la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Il leur est possible de désigner un seul et même DPD dans le cadre d'un service commun porté par un EPCI, en dehors des compétences transférées à l'EPCI susvisé, et encadré par une convention qui règle les aspects relatifs à cette mutualisation notamment le partage des coûts du service commun.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Loches Sud Touraine a, par délibération du Conseil communautaire en date du 28 juin 2018, approuvé la création d'un service commun de Délégué(e) à la Protection des Données mutualisé(e) dit « RGPD » et proposé aux communes ainsi qu'aux syndicats intercommunaux, de rejoindre ce service pour une durée de 3 ans et 3 mois. Ce service commun a été reconduit, par délibération du 9 décembre 2021, pour une nouvelle période de 3 ans, où il a été proposé au CIAS et à l'Office de Tourisme d'également rejoindre ce service, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Au cours du 2^{ème} trimestre 2024, une enquête de satisfaction a été menée auprès de 33 des 72 adhérents au service commun pour lesquels le registre d'activités et de traitement avait été finalisé. Les résultats qui ont été présentés à la commission mutualisation lors de sa séance du 4 juin 2024 ont démontré un haut degré de satisfaction et permis de constater que les objectifs confiés au service commun seraient atteints fin 2024, et son équilibre financier respecté.

Lors de cette commission, considérant que la totalité des adhérents auront leur registre d'activités et de traitement en leur possession au plus tard le 31 décembre 2024, les élus ont validé le principe de se projeter sur un renouvellement du service commun « RGPD » pour une période complémentaire, en lui donnant une nouvelle orientation dans les domaines de la gestion électronique des documents, de l'archivage numérique et de la cybersécurité comme en attestent les résultats de l'enquête d'opportunité qui avait été adossée à la démarche d'évaluation du service rendu.

Entre juin et septembre 2024, 9 nouvelles collectivités et syndicats du territoire Loches Sud Touraine ont exprimé leur intention d'adhérer au service commun « RGPD » pour la période 2025 / 2027 ; au total le futur service commun devrait être composé d'environ 70 adhérents.

L'ensemble de ces éléments ainsi que les évolutions en termes d'activités visant à donner une nouvelle ambition au futur service commun ont été portés à la connaissance du Bureau communautaire, le 5 septembre et le 24 octobre 2024.

Par délibération du 7 novembre 2024, le Conseil communautaire a en conséquence décidé de reconduire ce service commun qui reposera désormais sur deux piliers, justifiant un changement d'intitulé, à savoir :

- Mise à disposition par la Communauté de communes d'une Déléguée à la Protection des Données aux adhérents qui permet de satisfaire à l'obligation légale et qui les accompagne et les conseille dans la mise en conformité au RGPD
 - Accompagnement des adhérents dans les domaines de la gestion électronique des documents, de l'archivage numérique, de la cybersécurité et de la gestion de la relation citoyenne dans un contexte d'accélération de la montée en puissance de l'Intelligence Artificielle générative
- Les coûts forfaitaires annuels d'adhésion au service commun « RGPD et enjeux numériques » sont les suivants :

Strate	Coût annuel d'adhésion
< à 500 habitants	384,00 €
< à 1 000 habitants	600,00 €
< à 1 500 habitants	900,00 €
< à 2 000 habitants	1 152,00 €
Ligueil (< à 2 500 habitants)	1 440,00 €
Descartes (< à 3 500 habitants)	1 932,00 €
Loches (< 7 000 habitants)	3 300,00 €
Syndicats intercommunaux	384,00 €
Loches Sud Touraine	11 557,00 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	3 105,00 €
Office de Tourisme Intercommunal	1 150,00 €

Tenant compte de ce qui précède, Monsieur le Maire est donc invité à se prononcer sur l'adhésion de la commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE au service commun « RGPD et Enjeux numériques » sous la coordination de la Communauté de communes en lui permettant notamment de justifier d'une part, à travers cette solution de mutualisation, la désignation d'un/une Délégué(e) à la Protection des Données (DPD) pour une durée de 3 ans à partir de janvier 2025, d'autre part, toujours durant la période précitée, de bénéficier d'un accompagnement au niveau des enjeux numériques, telle que décrite ci-dessus.

VU le Règlement Général sur la Protection des Données et notamment son article 37,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 5211-4-2,

VU la délibération du Conseil communautaire du 7 novembre portant création du service commun « RGPD et Enjeux numériques » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027,

VU le projet de convention d'adhésion,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ADHÉRER** au service commun « RGPD et Enjeux numériques » proposé par la Communauté de communes pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **D'APPROUVER** d'une part le projet de convention d'adhésion annexé à la présente délibération, d'autre part le montant de la cotisation à verser annuellement par chaque adhérent au regard de sa strate démographique ;
- **DE L'AUTORISER** à engager toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces décisions (n° 2024-11-D56).

- *Modification des statuts du S.I.E.I.L. 37 (adhésion de la C.C.C. et de la C.C.L.S.T.)*

CONSIDÉRANT les demandes d'adhésions à la compétence « éclairage public » pour les Communautés de Communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine,

VU les délibérations des conseils communautaires du 21 février 2024 pour la Communauté de Communes du Castelrenaudais et du 27 juin 2024 pour la Communauté de Communes Loches Sud Touraine approuvant leurs adhésions à la compétence éclairage public du S.I.E.I.L. 37,

VU les délibérations du Comité Syndical du S.I.E.I.L. 37 du 11 juin et du 08 octobre 2024 validant ces adhésions,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la modification des statuts du S.I.E.I.L. 37 approuvée par le Comité syndical du S.I.E.I.L. 37 en date du 08 octobre 2024

Une délibération est prise à l'unanimité pour adopter cette modification des statuts (n° 2024-10-D57).

- *Avenant n° 2 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat*

VU la délibération n° 2013-12-D60 relative à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

VU la délibération n° 2019-06-D27 en date du 11 juin 2019 relative à l'approbation de l'avenant n° 01 à ladite convention précitée ;

VU la décision du Maire n° 2024-05-DM2 en date du 23 mai 2024 relative à la substitution du Compte Administratif et du Compte de Gestion au profit du Compte Financier Unique dès l'exercice budgétaire et comptable 2024 ;

VU la correspondance du 23 octobre 2024 des services préfectoraux relative au déploiement du Compte Financier Unique (C.F.U.) ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un nouvel avenant pour intégrer les nouvelles dispositions relatives à cette évolution ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ledit avenant n°2.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cet avenant n°02 (n° 2024-10-D58).

- *Cartes cadeaux de fin d'année pour le personnel municipal*

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion du traditionnel pot de fin d'année entre les élus et le personnel communal, la municipalité remet une carte cadeau à chaque agent.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de remettre aux employés une carte cadeau d'une valeur de **25.00 €** (1 agent), de **50.00 €** (2 agents) et de **70,00 €** (10 agents), soit un total de **825.00 € pour 13 agents** à régler à la société **ILLICADO**.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner ces décisions (n° 2024-10-D59).

3. Questions diverses

Noël du personnel municipal

Il est rappelé que la date a été fixée au vendredi 20 décembre dès 19h00. A ce titre, une invitation a été diffusée à l'ensemble des convives et il est demandé à chacun d'y répondre dès que possible. Il est noté que l'intégralité des prestataires prévus sont des artisans locaux.

Vœux du Maire à la population

La date du jeudi 16 janvier 2025 est retenue à 19h00 à La Tuilerie.

Préparation du Budget Prévisionnel 2025

Monsieur le Maire présente les différents dossiers envisagés pour ce nouvel exercice, à savoir :

- Acquisition de matériels,
- Audit thermique,
- Cimetière (aménagement d'allées / accès P.M.R.),
- Cinéma en plein air,
- Cour de l'école (végétalisation),
- Enfouissement des réseaux (Les terres à l'Argent et ruelle de l'Isle Thimée),
- Informatique (renouvellement du matériel / passage Windows 11),
- P.L.U. (2^{ème} phase),
- Poubelles (tri sélectif) via le programme CITEO,

- Véhicule technique (remplacement du camion),
- Vidéoprotection,
- Voirie (aménagement du centre et des abords du giratoire sur le R.D. 943 / cheminement dans le haut de la rue Chopin / groupement de travaux via la C.C.L.S.T. / programme d'entretien des fossés – voirie diverses / sécurisation des Hélas).

Néanmoins, chaque commission doit étudier ses besoins et les remonter dès que possible.

Il est à noter qu'au vue de la conjoncture actuelle et des points déjà mentionnés ci-dessus, tout ne pourra pas être réaliser et des arbitrages interviendront en commission « Finances ».

Congrès des Maires d'Indre-et-Loire (04/12/2024)

Monsieur le Maire précise qu'il a validé les inscriptions.

Commission « culture » / C.C.L.S.T.

Madame CHOLIERE mentionne sa présence à la dernière réunion de ladite commission.

Au cours de celle-ci, il a été évoqué les modifications du règlement relatif à l'attribution des subventions aux manifestations y ouvrant droits avec notamment l'exclusion des certaines structures (A.L.S.H. ...), les évènements non éligibles et une potentielle évolution du calendrier.

La création d'un évènement exceptionnel sur un lieu exceptionnel a aussi été évoqué, comme la délocalisation d'un spectacle relatif à une manifestation reconnue sur un autre site. Néanmoins, l'idée est louable mais la question de son financement reste à déterminer.

Enfin, la situation budgétaire de NACEL a été abordée (déficit de 10 000 €) et notamment le besoin d'un soutien financier pour permettre à cette association de conserver son personnel et de maintenir son action (20 ans d'existence et d'activité reconnue dans le domaine culturel). C'est pourquoi, une demande de subvention exceptionnelle a été déposée auprès de la C.C.L.S.T.

En cas d'avis défavorable, les communes adhérentes seront sûrement sollicitées car la situation est préoccupante.

La séance est clôturée à 21h50.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 11 décembre 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024

SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

La secrétaire de séance



KLIMCZAK Maggy